



# **AVIS D'EXPROPRIATION DES AGENTS DES SERVICES CENTRAUX DE LA REGION HAUTS DE FRANCE QUI VONT DEVENIR DES SBF (Sans Bureau Fixe)**

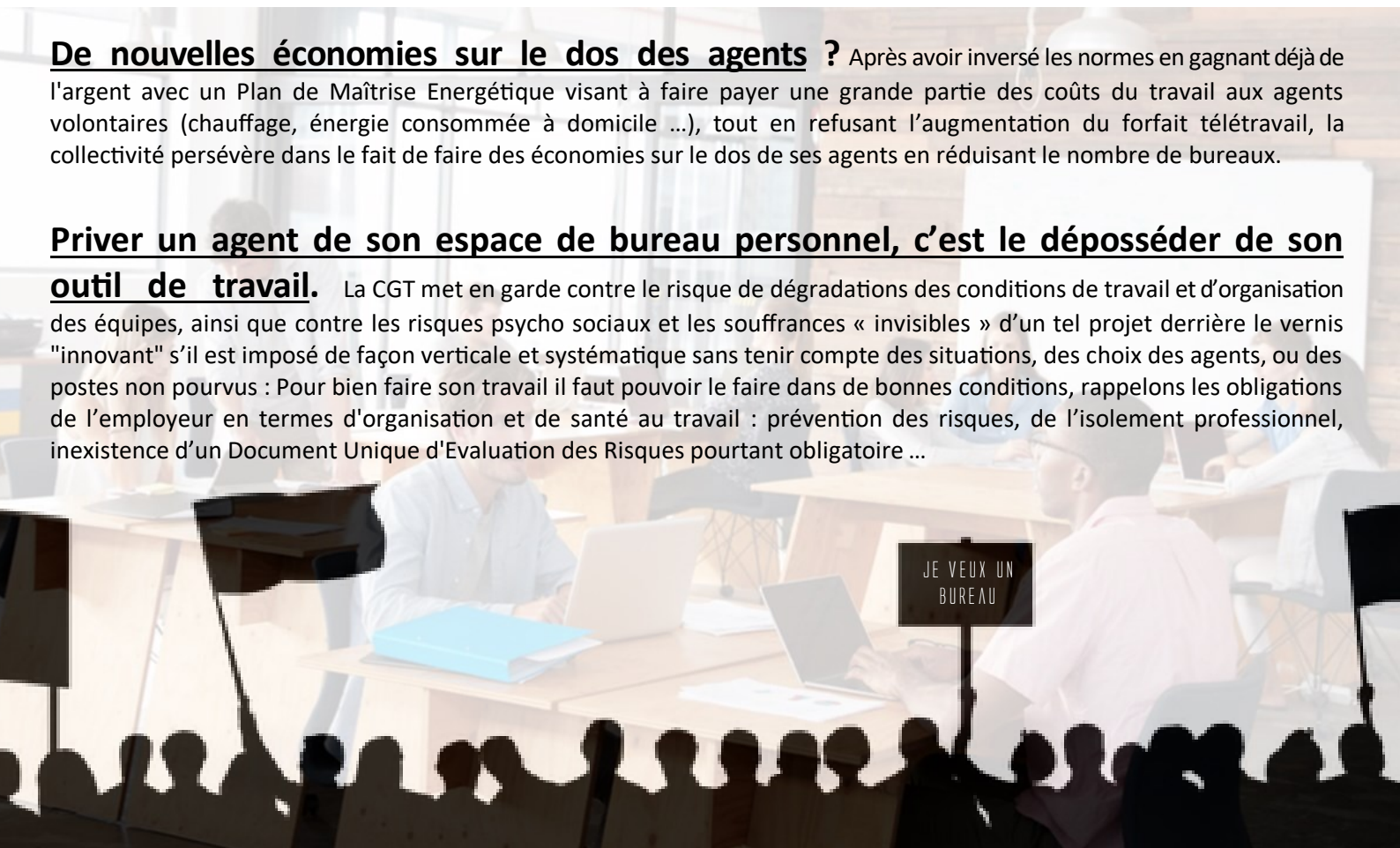
Comme les organisations syndicales l'ont appris par l'intranet, sous couvert de « nouvelle organisation du travail » la Région s'apprête à mettre en place le « flex office », vilaine expression anglo-saxonne ayant cependant le mérite d'être claire : fini les bureaux attribués individuellement pour laisser place aux espaces anonymisés, distribués au coup par coup, chaque jour et qu'il faudra vider et laisser propre chaque soir ! **La Région annonce que seuls 7 postes de travail seraient bientôt mis à disposition pour 10 agents.**

Le travailleur exproprié aura, pour pouvoir faire son travail, à bien s'assurer de ne rien oublier dans sa petite valise à roulettes et à bien avoir ses produits de nettoyage sur soi ! Il aura aussi à se satisfaire d'un environnement de travail dépersonnalisé et également isolé au vu du changement des collègues partageant les autres postes de travail à proximité...

**Un projet ficelé d'avance et une mise en œuvre à marche forcée** : Au delà de la mise en place de groupe de travail « témoin » dans les direction, de l'habillage et des éléments de langage : « besoins des agents », « concertation », « qualité de vie au travail », « réflexion sur les collectifs »... **La portée concrète à court et moyen terme sera bien avant tout la consigne pour les directions de libérer de l'espace de bureau** Une organisation du travail est censée s'adapter aux besoins professionnels, ici, la Région Hauts de France fait l'inverse : ce sont les objectifs professionnels qui auront à s'adapter au partage quotidien des bureaux, cette nouvelle organisation n'ayant qu'une justification, faire en sorte que la collectivité fasse encore davantage d'économies ! La collectivité ne souhaite pas renouveler ses locations privées de bureaux ou céder certains immeubles : immeuble Vérose et Tour Lille Europe, à Lille, Sites Pierre Lhermite, Lefevre et Rumilly à Amiens.

**De nouvelles économies sur le dos des agents ?** Après avoir inversé les normes en gagnant déjà de l'argent avec un Plan de Maîtrise Energétique visant à faire payer une grande partie des coûts du travail aux agents volontaires (chauffage, énergie consommée à domicile ...), tout en refusant l'augmentation du forfait télétravail, la collectivité persévère dans le fait de faire des économies sur le dos de ses agents en réduisant le nombre de bureaux.

**Priver un agent de son espace de bureau personnel, c'est le déposséder de son outil de travail.** La CGT met en garde contre le risque de dégradations des conditions de travail et d'organisation des équipes, ainsi que contre les risques psycho sociaux et les souffrances « invisibles » d'un tel projet derrière le vernis "innovant" s'il est imposé de façon verticale et systématique sans tenir compte des situations, des choix des agents, ou des postes non pourvus : Pour bien faire son travail il faut pouvoir le faire dans de bonnes conditions, rappelons les obligations de l'employeur en termes d'organisation et de santé au travail : prévention des risques, de l'isolement professionnel, inexistence d'un Document Unique d'Evaluation des Risques pourtant obligatoire ...



## Après les réorganisations en cascade, NON à une nouvelle désorganisation subie par les agents dont la mise en œuvre pèserait sur les directions

La CGT demande :

- Respect des conditions et des collectifs de travail
- Prise en compte dans les espaces de travail des postes à pourvoir dans l'organigramme des services.
- Non à une gestion supplémentaire des espaces disponibles alourdissant le travail des encadrants de proximité

## NON au ratio systématique imposé de 7 bureaux pour 10 agents

La CGT demande :

- Le respect du principe de volontariat de chaque agent
- Le respect du libre choix du télétravail et des jours demandés par l'agent
- Le respect des équipements adaptés, des aménagements spécifiques nécessaires au bon exercice des différents métiers (y compris des bureaux seuls pour les métiers nécessitant concentration ou confidentialité...)

## Respect de nos conditions de travail

La CGT demande :

- Une étude d'impact avant la mise en œuvre par un organisme externe pilotée par la FSSSCT, instance qui remplace le CHSCT (et non par le Cabinet de Conseil lié à l'appel à projet du ministère de l'action Publique dont la Région est une des lauréates...)
- Des points d'étape organisationnels réguliers de l'expérimentation en CST
- Des évaluations régulières et pertinentes au sein de la FSSSCT qui, si elles étaient négatives, verraient cette expérimentation du flex office abandonnée

Pour donner votre avis, et participer aux actions à venir

# Contactez la CGT

[cgt@hautsdefrance.fr](mailto:cgt@hautsdefrance.fr) Tél : 03 74 27 57 06 ou 03 74 27 57 07

JE VEUX MON  
BUREAU

JE VEUX UN  
BUREAU

